



Pôle

sem / cml / scc

Le journal UNSA des agents B1 de la RATP

JOURNAL DES AGENTS SEM

(FÉVRIER-MARS-AVRIL 2018)

SOMMAIRE

ÉCLAIRAGE

ARRÊT DE MORT DU TICKET DE MÉTRO

SUJETS

ACTIVITÉ MAITRISE DU TERRITOIRE

UNSA RATP ENTENDU SUR SES PROPOSITIONS

EXPÉRIMENTATION L08

ACCOMPAGNEMENT ET PERFECTIONNEMENT PERSONNEL

INSÉCURITÉ DANS LE MÉTRO

DIS LEUR MERDE AUX DEALERS

ACTUALITÉS

- **SOURIEZ : ON FILME**

- **TRIPOTEURS
AGRESSEURS
FROTTEURS**

UNSA RATP PÔLE SEM CML SCC

11 RUE VICTOR HUGO-
93170 BAGNOLET

Code interne : LAC BAVH – BAGNOLET

Tél. 01.58.76.82.34 (81.97)

Fax. 04.58.76.82.23

ÉCLAIRAGE :

ARRÊT DE MORT DU TICKET DE MÉTRO

La région Île-de-France a annoncé la généralisation du Smart Navigo avec la suppression du ticket de métro à l'horizon 2021. Il n'est plus question de la carte bancaire sans contact comme imaginé un certain temps mais de l'utilisation des smartphones (allumés ou éteints).

Entre 2018 et 2020, la volonté politique est de procéder à la première mise en œuvre du passe Navigo sur smartphone : les usagers pourront télécharger leur forfait sur leurs téléphones – équipés de la technologie NFC.

Ils pourront alors valider leur titre de transport en utilisant directement leur smartphone.

Il est aussi question de déployer le "porte-monnaie transport" sur l'ensemble du réseau : les voyageurs occasionnels pourront charger une somme d'argent sur un passe Navigo anonyme et seront débités du montant du trajet à chaque validation de leur passe, comme avec un billet magnétique.

La région imagine aussi un paiement différé...

Soit la mise en place du post-paiement : l'idée est de facturer aux usagers la tarification la plus avantageuse pour eux, en fonction de leur consommation de transport dans le mois. Par exemple, un carnet de dix tickets plutôt qu'un Navigo semaine.

Ces grands changements dans le cadre de la dématérialisation des tickets de métro auront un impact incontesté sur l'organisation de nos métiers en stations et gares.

Des discussions sont engagées avec les syndicats pour un nouveau protocole.

UNSA RATP, vigilant, a participé à une déclaration commune avec la CGT.



ACTIVITÉ MAÎTRISE DU TERRITOIRE

UNSA RATP ENTENDU SUR SES PROPOSITIONS

L'**UNSA RATP** a tenu à rencontrer toutes les unités opérationnelles de SEM afin de faire le point sur l'activité MDT. Cette activité est défendue et portée par **UNSA RATP**, signataire du protocole MDT en Nuit.

Un protocole qui a fait revenir la prime à l'acte permettant aux agents de bénéficier de bons retours financiers sur les infractions constatées.



➔ CONSTATS

- Plusieurs équipes MDT mises en place sur les unités
- Excellents résultats, objectifs atteints
- Pas d'AT en augmentation
- Les anciens agents CSA ou AMO participent activement à l'organisation nouvelle MDT en Nuit
- Les stations importantes sont fermées par la MDT en Nuit

➔ PROPOSITIONS UNSA RATP

- Suivi régulier d'un maintien de connaissances des agents en MDT
- La mise en place d'équipes PSIE
- Dispense d'une formation de gestion de flux « anti-panique » auprès des agents en équipe MDT
- Charte équipe civile mise à disposition des agents volontaires « civil »

EXPÉRIMENTATION LIGNE 08

ACCOMPAGNEMENT ET PERFECTIONNEMENT PERSONNEL

Dans le cadre d'une expression de la QVT (Qualité de Vie au Travail) portée depuis plusieurs mois par l'**UNSA RATP**, la Direction de la ligne 08 nous a reçu pour présenter son expérimentation.

Cette dernière consiste sur la base du volontariat des agents à les accompagner dans leur relation commerciale avec les clients-voyageurs.

Tous les agents AAM ou AE peuvent être volontaires.

Comment ?

L'agent est muni d'un micro discret et il est écouté au cours d'une relation client par un agent de maîtrise dédié qui débrieife ensuite avec lui. Ce dernier lui donnera les clés d'un perfectionnement personnel en l'aidant à augmenter ses capacités et dépasser les éventuels obstacles ou difficultés.

+ utile l'Unsa

unsa-ratp.org



INSÉCURITÉ DANS LE MÉTRO

DIS LEUR MERDE AUX DEALERS

Le 19 janvier 2018, à l'initiative de l'**UNSA RATP**, une table ronde a été organisée au siège de la Maison de la RATP.

Cette réunion rassemblait les trois autres syndicats représentatifs de la RATP (CFE-CGC ; CGT ; SUD-RATP) et les services compétents de la préfecture de Police (Brigade des Réseaux Franciliens, Police Judiciaire).

Plusieurs actions concrètes afin de lutter contre la présence de trafiquants de stupéfiants et toxicomanes dans le réseau de transport parisien, en particulier dans le métro, au nord de la ligne 12 (St Lazare à Porte de la Chapelle) et au nord de la ligne 4 (depuis Strasbourg – St Denis) :

- ☞ Accentuer la présence policière aux côtés du GPSR et des agents de stations
- ☞ Renforcer la lutte contre le trafic de stupéfiants dans nos réseaux avec la création par le parquet de Paris d'un Groupe Local de Traitement de la Délinquance (GLTD) placée sous l'autorité du procureur de Paris, dont l'objectif sera de traiter le problème des stupéfiants dans les transports
- ☞ Faire prendre en charge les consommateurs de stupéfiants par les réseaux associatifs spécialisés

LA RÉGION, AVEC SA PRÉSIDENTE VALÉRIE PÉCRESSE ET ILE-DE-FRANCE MOBILITÉS (EX-STIF) RÉPONDENT À L'UNSA RATP

Le lundi 29 janvier 2018, 10 jours après la table ronde sur la sécurité, c'est l'autorité organisatrice, interpellée par les actions de l'**UNSA RATP**, qui nous recevait au siège de la Région Île-de-France, accompagné des organisations syndicales CGT, SUD et CFDT.

La présidente de la région Valérie Pécresse, nous a fait partager sa mobilisation sur le sujet de l'insécurité :

- Volonté d'une loi comme celle qui existe pour les stades lors des matchs de football, soit l'interdiction des réseaux de transport de ceux qui sont auteurs d'actes de délinquances dans ces derniers
- Développement de la vidéo surveillance
- La mise en place récente du numéro d'appel 3117 en cas d'urgence ou d'agressions au sein des réseaux transports

Au cours de cette rencontre, l'**UNSA RATP** obtient :

- ✓ Soutien de la région et IDFM (ex STIF) pour l'équipement des agents mobiles en caméra piétons
- ✓ Financement de maîtres-chiens pour accompagner les équipes sur le terrain

AVEC UNSA RATP

DIS LEUR MERDE AUX DEALERS !





SOURIEZ : ON FILME ! UNSA RATP RÉAGIT

Le 29 janvier 2018, la Direction informe les agents par note que le fait pour un client-voyageur de filmer ou prendre une photo d'eux ne caractérise pas l'infraction pénale d'atteinte à l'intimité de la vie privée d'autrui, dans la mesure où celle-ci est effectuée dans un espace public.

Les agents ne sont pas habilités à contraindre les clients-voyageurs à supprimer les photos et les vidéos les concernant prises dans le cadre de leurs missions dans les espaces et véhicules de la RATP.

En conséquence, les agents ne peuvent qu'avertir que tout enregistrement, captation ou diffusion de leur image, filmée ou photographiée, sans leur autorisation, pourra donner lieu à une action en justice.

**UNSA RATP CONDAMNE CETTE
DISPOSITION QUI EXPOSE LES AGENTS**

TRIPOTEURS ! AGRESSEURS ! FROTTEURS !

5 ans d'emprisonnement et 75.000 € d'amende d'après la loi pour des agressions, attouchements, exhibitions.

Le Gouvernement décide d'aller encore plus loin et un rapport parlementaire vient asseoir le fait qu'il faudrait confier la verbalisation des frotteurs du Métro ou des gares d'une amende de 90 € minimum à 750 € maximum aux agents des entreprises de transport.

**Quels moyens, quels outils, pour les agents afin que cela ne tourne pas à la délation ?
UNSA RATP est intervenu dans la presse sur ce sujet et interpelle les autorités en ce sens.**



UNSA RATP LE CHOIX DE L'ÉFFICACITÉ

unsa-ratp.org

